

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 13 décembre 2019

9^{ème} Commission

N° CD-2019-6-9-1

Service instructeur

DECS - service appuis et ressources

Service consulté

DECS / DAES – Unité Sport et Jeunesse

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT

Résumé : Le Conseil départemental soutient le développement de la pratique sportive sur tout le territoire, en accompagnant les associations sportives locales ainsi que le mouvement sportif, par la prise en compte des besoins de la population.

L'année 2019 aura notamment été marquée par l'accueil du Tour de France à COLMAR et MULHOUSE, et la candidature au label "Terre de Jeux 2024".

Pour 2020, le soutien départemental aux associations sportives sera maintenu, de nouveaux projets seront développés (par exemple le lancement d'un appel à projets sur la lutte contre les discriminations dans le sport), tout en poursuivant le travail de convergence de la politique sportive avec le Bas-Rhin.

La politique en faveur du sport propose un engagement financier, en dépenses, comme suit :

- en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 795 000 € et un total d'autorisation d'engagement de 50 000 €,
- en investissement : un crédit de paiement de 615 000 € et 15 000 € d'autorisation de programme.

Le sport, dont la compétence est partagée entre les différents niveaux de collectivités, est facteur de bien-être, de santé, de lien social, d'émancipation et d'éducation. Il participe également au dynamisme et à l'attractivité des territoires, par l'intermédiaire des comités départementaux, des clubs et des organisateurs de manifestations sportives.

I. POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT - les grandes tendances et objectifs 2020

Le Département consacrera en 2020 un montant total de 2 410 000 € (contre 2 518 910 € en 2019) en faveur de la politique sportive, dont :

- 1 795 000 € en faveur du fonctionnement et des actions du mouvement sportif,
- 615 000 € consacrés à l'investissement des collectivités et des associations.

Le soutien à l'animation sportive répond aux enjeux majeurs de développement des différentes disciplines sur l'ensemble du territoire.

Dans cet objectif, il vous est proposé de poursuivre différentes actions :

- Le partenariat avec m2A (3^{ème} année) pour le fonctionnement et l'investissement du Centre Sportif Régional Alsace de Mulhouse : 350 000 € en fonctionnement et 100 000 € en investissement ;
- Le renouvellement pour 2 ans (2020-2021) de 6 conventions de partenariat avec des comités départementaux sportifs : 255 000 € ;
- La collaboration avec le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) ;
- Le soutien aux clubs phares qui prévoit notamment l'organisation de 24 Mercredis sportifs dont certaines séances se dérouleront en collège et d'autres en lien avec un club sportif allemand ou suisse : 338 500 € ;
- Le lancement de 2 appels à projets : la lutte contre les discriminations dans le sport (sexisme, racisme, homophobie, ...) et l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive : 25 000 € en fonctionnement pour ces 2 appels à projets et 15 000 € en investissement pour celui concernant le handicap ;
- Le financement de nouvelles opérations de construction ou d'extension de gymnases mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive : 500 000 € ;
- Dans le cadre de notre candidature au label Terre de Jeux 2024, la mise en œuvre d'actions labellisées, dont certaines en commun avec le Bas-Rhin, est prévue ;
- Dans la perspective de la CeA, le travail entrepris courant 2019 avec le Département du Bas-Rhin sur la convergence des politiques sportives des deux Départements, sera approfondi pour aboutir à des propositions concrètes.

La répartition par rubrique des moyens d'intervention en faveur du sport au titre de 2020 est synthétisée dans les tableaux ci-dessous.

POLITIQUE SPORT
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

POLITIQUE SPORT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
CSRA (E832)	350 000 €	350 000 €	350 000 €	- €	0,00%	- €	- €
Appels à projets (E841)	22 200 €	15 000 €	25 000 €	10 000 €	66,67%	- €	50 000 €
Fonds pour les manifestations sportives (E732)	90 850 €	110 000 €	100 000 €	-10 000 €	-9,09%	- €	- €
Soutien aux comités départementaux et au conseil départemental des sports (E732)	341 610 €	344 000 €	345 000 €	1 000 €	0,29%	- €	- €
Aides aux clubs (E732)	566 640 €	564 500 €	528 500 €	-36 000 €	-6,38%	- €	- €
Sport de haut niveau (E732)	331 500 €	338 500 €	374 500 €	36 000 €	10,64%	- €	- €
Soutien au sport scolaire (E732)	59 880 €	60 000 €	60 000 €	- €	0,00%	- €	- €
Mercredis des neiges (E732)	12 000 €	12 000 €	12 000 €	- €	0,00%	- €	- €
TOTAL FONCTIONNEMENT SPORT	1 774 680 €	1 794 000 €	1 795 000 €	1 000 €	0,06%	- €	50 000 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

POLITIQUE SPORT	CA 2018	BP 2019	BP 2020	Ecart € (2020-2019)	Ecart % (2020-2019)	AP nouvelles	AE nouvelles
Travaux dans gymnases et CSRA (E211)	331 442 €	719 910 €	600 000 €	-119 910 €	-16,66%	- €	- €
Appel à projets (E212)	23 964 €	5 000 €	15 000 €	10 000 €	200,00%	15 000 €	- €
TOTAL INVESTISSEMENT SPORT	355 406 €	724 910 €	615 000 €	-109 910 €	-15,16%	15 000 €	- €

II. Les domaines de la politique

A. L'encouragement au sport (E032 et E041) – dépenses de fonctionnement

A travers le soutien aux pratiques sportives, le Département souhaite donner les moyens aux acteurs du sport de développer toutes les disciplines et d'accueillir les jeunes dans les meilleures conditions possibles.

1. Le Centre Sportif Régional Alsace (E832)

Le Centre Sportif Régional Alsace (CSRA) a été transféré à Mulhouse Alsace Agglomération (m2A) en décembre 2014. Le Département qui a accompagné financièrement ce transfert dans le cadre d'une convention triennale 2015/2017 a décidé, lors de sa réunion du 22 juin 2018, de reconduire ce partenariat pour trois nouvelles années.

Une seconde convention cadre triennale 2018/2020 signée le 19 juillet 2018 prévoit l'attribution d'un soutien au fonctionnement de l'établissement de 350 000 € par an et l'accompagnement des travaux d'investissement liés à la rénovation du site à hauteur de 100 000 € par an.

En contrepartie de ce partenariat financier, le Département demande le maintien d'un accès privilégié et de tarifs préférentiels pour les collèges qui auraient besoin de créneaux pour la pratique de l'EPS et pour les comités départementaux sportifs organisant leurs réunions, leurs stages et leurs entraînements de perfectionnement. Ces conditions ont été acceptées par m2A.

L'accompagnement de m2A dans son projet de développement du CSRA pour la 3^{ème} année de la convention triennale nécessite l'inscription de crédits de paiement pour un montant de 350 000 €.

En résumé, 350 000 € de crédits de paiement (CP) sont sollicités au titre du budget primitif 2020, comme en 2019.

2. Les appels à projets (E841)

Compte tenu du succès en 2018 et 2019 des appels à projets en faveur de la féminisation du sport et pour l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive, il vous est proposé de réitérer cette démarche en lançant en 2020 deux nouveaux appels à projets destinés :

- l'un à mettre en œuvre des actions pour lutter contre les discriminations dans le sport (sexisme, homophobie, racisme...);
- et l'autre à faciliter l'accès des personnes en situation de handicap à la pratique sportive.

Les actions en faveur de l'accès des femmes au sport seront toujours encouragées dans les appels à projets.

Ainsi, il est proposé d'inscrire des CP à hauteur de 25 000 € ainsi que des AE à hauteur de 50 000 € en 2020. Les actions qui s'échelonnent souvent sur plusieurs années seront financées sur deux exercices budgétaires.

Pour mémoire, un montant global de subventions de 57 200 € a été consacré pour les appels à projets en 2018 et 2019 :

- le projet « féminisation de la pratique sportive » : 40 projets facilitant l'accès au sport par les femmes et contribuant à la valorisation du sport féminin ;
- le projet « sport et handicap » : 11 projets destinés à encourager les personnes en situation de handicap à pratiquer du sport en facilitant la formation de l'encadrement et l'achat de matériel sportif spécialisé.

En résumé, 25 000 € de CP et 50 000 € d'AE sont sollicités au titre du BP 2020 (15 000 € de CP en 2019, soit +10 000 € ; +66,67 %).

3. Le fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives (E732)

Ce fonds est destiné à aider les clubs, les comités départementaux voire les ligues ou exceptionnellement des communes qui organisent dans le Département des manifestations sportives de niveau national ou international ou de grandes compétitions notamment en direction des jeunes.

En 2019, la somme de 114 600 € a été dépensée au titre de cette rubrique, ce qui a permis de soutenir 63 manifestations, dont le Tour de France à hauteur de 30 000 €.

Il vous est proposé d'inscrire une enveloppe globale de 100 000 €, dont la répartition en cours d'année est confiée à la Commission permanente. (110 000 € au BP 2019 + 30 000 € en DM1 2019 – subventions exceptionnelles pour le Tour de France, soit 140 000 € au total en 2019).

En résumé, 100 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (- 10 000 € par rapport au BP 2019, soit -9,09 %).

4. Le soutien aux comités départementaux (E732) :

a. Les aides aux comités départementaux

- *Le soutien aux comités départementaux conventionnés*

Le Conseil départemental a signé avec 19 comités départementaux des conventions de partenariat d'une durée de deux ans dans l'objectif de soutenir des actions de développement de leur discipline sur le territoire haut-rhinois : 13 conventions ont été signées en 2019 et 6 en 2018.

Dans le cadre de ce partenariat avec les comités départementaux, la Commission permanente se prononcera en 2020 sur le renouvellement pour 2 ans des 6 conventions avec les comités départementaux suivants : Athlétisme, Rugby, Vol Libre, Escrime, Handisport et District d'Alsace de Football. A l'issue de ces 2 années, c'est la CeA qui décidera à compter de 2022, de la suite à donner à ces partenariats.

Pour ces conventions, il convient de prévoir les crédits de paiement correspondants, à hauteur de 84 500 €, pour le paiement de la première année de ces 6 conventions précitées et 170 500 € au titre de la seconde année des 13 conventions signées en 2019 pour : Badminton, Basket, Cyclisme, Gymnastique, Handball, Jeu d'Échecs, Judo, Lutte, Montagne et Escalade, Natation, Ski, Tennis de table et Volley-ball.

En résumé, 255 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

- *Le soutien au fonctionnement des comités départementaux non conventionnés*

Il s'agit des aides aux 43 comités départementaux dont le Comité Départemental Olympique et Sportif du Haut-Rhin (CDOS) et l'UGSEL ALSACE (Fédération Sportive Éducative de l'Enseignement Catholique) pour leur fonctionnement, leurs frais d'organisation, leurs actions d'animation sportive, évaluées à un montant global de 80 000 € (79 000 € en 2019).

En résumé, 80 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (+ 1 000 € par rapport à 2019; +1,27 %).

b. Le Conseil Départemental des Sports

Le Conseil Départemental des Sports (CDS), composé de représentants du mouvement sportif, est chargé de proposer des évolutions et des conseils au Département concernant la politique sportive.

Le compte-rendu de l'Assemblée générale du CDS du 7 novembre dernier, portant sur l'activité 2018, est déposé sur le bureau de l'Assemblée.

Cette association, qui existe uniquement dans le Haut-Rhin, sera, dans la perspective de la création de la CeA, dissoute fin 2020.

Dans le contexte actuel de profonde réforme de l'organisation du sport, tant au niveau national qu'au niveau de l'Alsace, le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS) aura un rôle essentiel de porte-parole du mouvement sportif haut-rhinois.

En résumé, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

En résumé, pour le soutien aux comités départementaux, 345 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 en faveur du fonctionnement des 62 comités, dont 19 bénéficient d'une convention d'objectifs, et du CDS (344 000 € en 2019, soit +1 000 € ; +0,29 %).

5. L'aide aux clubs sportifs (E732)

Le dispositif mis en œuvre depuis 2012 à l'égard des clubs permet de :

- regrouper la plupart des subventions en une seule subvention par club et par an, sur la base d'un formulaire annuel,
- calculer la subvention selon un barème de points dont la valeur est déterminée par l'enveloppe budgétaire disponible, ce qui exclut tout dérapage budgétaire.

En 2019, 604 clubs (soit près de 51 % d'entre eux) ont obtenu le soutien du Département. Parmi ces derniers :

- 231 clubs ont pu toucher en une seule fois, une subvention départementale regroupant plusieurs aides,
- 373 clubs ont bénéficié de la seule subvention Jeunes Licenciés Sportifs (JLS).

Pour 2020, il vous est proposé de consacrer à cette rubrique des crédits de paiement à hauteur de 528 500 € (564 500 € en 2019).

En résumé, 528 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (-36 000 € par rapport à 2019 ; -6,38 %).

6. Les aides spécifiques aux clubs phares (E732)

En complément de son soutien à la pratique pour tous, le Département aide également les clubs phares. Il s'agit des clubs de sport qui évoluent au plus haut niveau dans le Haut-Rhin.

En 2019, ils étaient au nombre de 9 dont 7 organisateurs des 22 Mercredis sportifs qui se sont déroulés au cours de la saison 2018/2019.

La somme de 338 500 € a ainsi été répartie entre les clubs phares en 2019. Chacun d'eux a bénéficié d'une aide pour l'organisation des Mercredis sportifs et d'une subvention de fonctionnement dont le montant est lié à son niveau de jeu.

Pour la saison 2019/2020, suite à l'avis favorable de la Commission Sports et Vie Associative réunie le 27 septembre dernier, il vous est proposé de reconduire notre soutien annuel pour le fonctionnement de ces clubs phares ainsi que l'organisation des mercredis sportifs avec les clubs de sports collectifs. Ces séances constituent de belles opérations de promotion pour le Conseil départemental et connaissent un vif succès auprès des jeunes, des responsables associatifs et de la presse locale.

Pour la saison sportive en cours, l'organisation de 22 Mercredis sportifs engagera 6 clubs phares à savoir : le FC MULHOUSE pour les Mercredis de football, le KABCA et le MPBA pour les Mercredis de basket, l'US Handball Altkirch, l'ASPTT Mulhouse-Rixheim pour les Mercredis de handball et l'ASPTT Mulhouse Volley pour les Mercredis de volley.

Ces clubs seront encouragés à organiser des séances en collège, en lien avec un club sportif allemand ou suisse, ainsi qu'en faveur d'un jeune public en situation de handicap.

Il vous est également proposé de soutenir ponctuellement deux Mercredis sportifs supplémentaires qui pourraient être organisés par les Panthères de Mulhouse dans le cadre de ses actions de féminisation de la pratique sportive et par le Comité départemental de Judo. La dotation fléchée sur ces deux séances serait de 7 000 € et porterait ainsi l'enveloppe consacrée aux 24 Mercredis sportifs à 84 000 €.

NB : Les « Mercredis sportifs » se déroulent parfois dans les collèges un autre jour que le mercredi. Aussi, un changement d'appellation de ces animations est à l'étude.

L'enveloppe totale qu'il vous est proposé d'attribuer aux clubs phares en 2020, s'élève à 374 500 € (338 500 € en 2019).

Les détails de ces différentes aides ainsi que les conventions avec les clubs vous seront proposés lors d'une prochaine commission permanente.

En résumé : 374 500 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (+36 000 € par rapport à 2019 ; +10,64 %).

7. Le soutien au sport scolaire (E732)

Deux associations sont soutenues dans cette rubrique : le Cercle de Voile de Mulhouse et l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS).

a. Le Cercle de Voile de MULHOUSE

Cette association organise des classes de voile sur le plan d'eau de REININGUE uniquement destinées aux collèges et aux structures accueillant des personnes handicapées (IME). En 2019, 10 000 € étaient prévus pour répondre aux demandes.

La participation départementale est de 10 € par journée et par élève. L'association a justifié de l'organisation de 902 journées/élève de classes de voile, au cours de l'année scolaire 2018/2019. La somme de 9 020 € a été versée au titre de 2019.

Pour 2020 (saison sportive 2019/2020), il vous est proposé de reconduire notre soutien aux classes de collégiens et aux instituts médico-éducatifs (IME) qui pratiqueront la voile sur le plan d'eau de REININGUE à hauteur de 10 000 €, somme identique à 2019.

En résumé, 10 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

b. L'UNSS

Le soutien du Département à l'UNSS concerne uniquement les associations sportives des collèges (11 883 licenciés en 2018/2019). L'UNSS bénéficie de plusieurs aides : aide au fonctionnement du service départemental de l'UNSS, l'aide aux déplacements en championnats de France, l'organisation du Pass'sport Aventure des collèges, qui concerne plus d'un millier de collégiens, et l'aide à la licence.

Il vous est proposé de reconduire en 2020, à l'instar de 2019, un forfait de 50 000 € pour couvrir l'ensemble de ces actions.

En résumé, 50 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

En résumé, pour le soutien au sport scolaire, 60 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (comme en 2019).

8. Les Mercredis de neige (E732)

Mise en place en 1982, cette intervention est destinée à favoriser l'apprentissage du ski par les jeunes. Les entraînements, ou les perfectionnements de jeunes skieurs déjà confirmés licenciés dans les clubs de ski, n'entrent pas dans ce dispositif.

Comme en 2019, il vous est proposé de réserver cette aide aux seuls collèges et clubs de ski qui organisent des sorties d'initiation au ski dans le Massif Vosgien.

Pour rappel, au cours de l'hiver 2018/2019, 26 organisateurs ont obtenu des subventions dans le cadre de ce dispositif.

Il vous est proposé de prévoir pour 2020, à l'instar de 2019, une enveloppe de 12 000 € pour cette action.

En résumé, 12 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020, comme en 2019.

En résumé, au total, en dépenses de fonctionnement, pour les politiques E032 et E041, 1 795 000 € de CP et 50 000 € d'AE sont sollicités au titre du BP 2020.

B. L'aide à l'investissement (E011 et E012)

1. Soutien à l'investissement des communes (E211)

- *Le dispositif de soutien en faveur de la construction ou de la rénovation de complexes sportifs mis à disposition des collèges*

Dans le cadre du dispositif adopté en 2018 de soutien financier aux travaux de construction ou de rénovation des gymnases communaux ou intercommunaux mis à disposition des collèges pour la pratique de l'éducation physique et sportive, il est proposé d'inscrire des crédits de paiement à hauteur de 500 000 € permettant de solder le dossier du SIVOM de Wintzenheim et de prendre en compte de nouveaux projets.

En résumé, 500 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020 (619 910 €, 2019, soit -119 910 € ; -19,34%).

- *L'accompagnement de m2A pour la réhabilitation du CSRA*

La convention de partenariat triennale échue au 31 décembre 2017 a été reconduite pour une nouvelle période de trois ans et s'échelonne de 2018 à 2020. Outre la contribution au fonctionnement, celle-ci prévoit également le renouvellement du soutien à la réhabilitation du Centre Sportif Régional Alsace (CSRA).

Une Autorisation de programme globale de 300 000 € a été votée dans le cadre du BP 2018, soit 100 000 € par an en 2018, 2019 et 2020. En 2019, cette dotation a contribué au financement des travaux d'aménagement du nouveau plateau médical.

Pour 2020, les crédits de paiement de 100 000 € sont à inscrire en faveur du programme des travaux d'investissement.

En résumé, 100 000 € de CP sont sollicités au titre du BP 2020, comme en 2019.

2. Appel à projets en faveur d'associations sportives (E212)

L'appel à projets « Sport et handicap » sera reconduit en 2020 auprès des associations sportives, en faveur de la formation de leur encadrement et de l'achat de matériel sportif spécialisé.

Il convient d'inscrire pour les projets d'investissement au budget 2020 des autorisations de programme de 15 000 € ainsi que des crédits de paiement à hauteur de 15 000 €.

En résumé, 15 000 € de CP et 15 000 € d'AP sont sollicités au titre du BP 2020 (5 000 € en 2019, soit +10 000 € ; +200 %).

En résumé, au total, en dépenses d'investissement, pour les politiques E011 et E012, 615 000 € de CP et 15 000 € d'AP sont sollicités au titre du BP 2020 (724 910 € en 2019, soit -109 910 € ; - 15,16 %).

III. Conclusion

Sport (102)	DF	RF	DF nettes	DI	RI	DI nettes
Encouragement au Sport (E032 et E041)	1 795 000 €	- €	1 795 000 €	- €	- €	- €
Aide à l'investissement (E011 et E012)	- €	- €	- €	615 000 €	- €	615 000 €
TOTAL GENERAL	1 795 000 €	- €	1 795 000 €	615 000 €	- €	615 000 €

En conclusion, je vous propose de :

- ❖ Inscrire, au titre du Budget primitif 2020 pour la politique en faveur du sport :
 - en dépenses :
 - en fonctionnement : un crédit de paiement de 1 795 000 € et un total d'autorisations d'engagement de 50 000 € ;
 - en investissement : un crédit de paiement de 615 000 € et un total de 15 000 € d'autorisations de programme.
- ❖ Prendre note de la répartition de ces montants conformément à l'annexe 1 du présent rapport ;
- ❖ Donner délégation à la Commission permanente pour toute décision à prendre dans le cadre de l'exécution et le suivi du budget 2020.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT